

DÉCISION n°2023-12-04 DE LA DIRECTRICE DE LA REGIE

Attribution du marché n°23.AO.RPEA.17 : Prestations d'assurances – Lot n°2 : Responsabilité et risques annexes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° CT2022-09-27-03 du 27 septembre 2022 du conseil de territoire portant adoption des statuts de la Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement ;

VU la délibération n° CT2023-06-27-54 du 27 juin 2023 du conseil de territoire approuvant la proposition du Président d'Est Ensemble de nommer Madame Eve KARLESKIND en tant que Directeur de la Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement, en remplacement de Monsieur Thierry MOREAU ;

VU la décision n°2023-05-10-09 du 10 mai 2023 du conseil d'administration de déléguer certaines de ses compétences au Directeur de la Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement, et notamment « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, y compris la décision de conclure et de signer, l'exécution, et le règlement de tous les types de contrats prévus par le code de la commande publique et de leurs avenants sans condition de seuil lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

VU l'arrêté du 20 septembre 2023 du Président de la Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement portant nomination de Madame Eve KARLESKIND comme Directrice de la Régie ;

VU les statuts de la Régie publique de l'eau et de l'assainissement ;

VU l'avis d'appel public à concurrence transmis pour publication au JOUE et au BOAMP le 26 octobre 2023 ;

VU le dossier de consultation transmis pour publication sur le profil d'acheteur le 26 octobre 2023 ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 12 décembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'Est Ensemble a lancé un appel d'offres ouvert sous la forme d'un marché conclu avec un seul opérateur économique et exécuté par rémunération d'une prime annuelle déterminée par l'application d'un taux hors taxes exprimé en pour mille (‰) qui est appliqué au montant total de la section dépenses de fonctionnement des trois budgets de la Régie ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un marché de prestations d'assurances– Lot n°2 : Responsabilité et risques annexes ;

CONSIDERANT que lors de sa séance du 13 décembre 2023, la commission d'Appel d'Offres a attribué le marché selon les modalités suivantes :

- **Le groupement d'entreprises PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (mandataire) / AREAS DOMMAGES (cotraitant)** pour son offre de base pour un taux HT de 0.87 ‰, soit un montant annuel de prime de 39 969,77 HT, soit 43 622,05 TTC.

La Directrice de la Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement d'Est Ensemble décide :

Article 1 : DE SIGNER le marché n°23.AO.RPEA.17 : Prestations d'assurances– Lot n°2 : Responsabilité et risques annexes, avec le groupement d'entreprises PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (mandataire) / AREAS DOMMAGES (cotraitant), dont le siège social du mandataire est situé au 159, rue du Faubourg Poissonnière - 75009 PARIS , pour son offre de base pour un taux HT de 0.87 ‰, soit un montant annuel de prime de 39 969,77 HT, soit 43 622,05 TTC.

Article 2 : DE PRECISER que le marché est conclu pour une durée ferme de cinq ans à compter du 1er janvier 2024 avec possibilité de résiliation annuelle du contrat pour les deux parties sous préavis de 6 mois avant l'échéance du 1er janvier.

Article 3 : DE PRECISER que la dépense sera imputée au budget de l'année 2024 et suivants.

Article 4 : D'INDIQUER qu'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Trésorier ;

Fait à Romainville, le

**La Directrice de la Régie Publique de l'Eau et
de l'Assainissement de l'EPT Est Ensemble**

Eve KARLESKIND

Signé électroniquement par : Eve KARLESKIND
Date de signature : 27/12/2023
Qualité : Bureau du Directeur(ice) de la régie